

Dossier de Consultation des Entreprises – RC GOUEZEC

Mairie de Gouézec



Réhabilitation de l'ancien presbytère en bibliothèque

MARCHE

FOURNITURES DE MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Livraison, montage et installation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MODE DE PASSATION : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

En application de l'Article 28 du Code des Marchés Publics

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Gouézec

5, rue Karreg An Tan

29190 Gouézec

N° de marché : 2017/03

Date et heure limité de réception des offres le : vendredi 8 décembre 2017 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE- DISPOSITIONS GENERALES.....	3
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
ARTICLE 3 – PROCEDURE	4
ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 5 – MODALITES D’OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OFFRES	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE- DISPOSITIONS GENERALES

OBJET :

La commune de Gouézec souhaite procéder à l'aménagement de sa future bibliothèque.

Décomposition du marché :

Le présent marché est décomposé en 5 lots répartis de la manière suivante :

- Lot 1 : Mobilier spécialisé pour les bibliothèques et mobilier d'accueil. Ce mobilier comprendra les rayonnages, les divers présentoirs, les signalétiques, les bacs, la banque de prêt, le mobilier multimédia, le chariot à livres, un podium, une ludothèque et des grilles d'exposition
- Lot 2 : Tables hautes et basses avec les assises correspondantes ainsi que des chauffeuses adultes
- Lot 3 : Mobilier de bureau
- Lot 4 : Tapis, poufs et coussins
- Lot 5 : Table, chaises, étagères, armoire pour la tisanderie

Forme et mode de passation

Le présent marché est un marché de fournitures, soumis aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P.). Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

Pièces particulières

- Acte d'Engagement (A.E)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots
- Annexes C.C.T.P.

Dossier de Consultation des Entreprises – RC GOUEZEC

Pièces générales

- Cahier des Clauses Administratives Générales 2009 applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (C.C.A.G-F.C.S) issu de l'arrêté du 19/01/2009.
- Normes et documents techniques cités au C.C.T.P.

Les pièces générales étant réputées connues des entreprises, ces dernières ne seront pas matériellement jointes au marché. Les documents et normes techniques seront précisés dans le C.C.T.P.

ARTICLE 3 – PROCEDURE

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'Article 46 du Code des Marchés Publics.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics.

L'ensemble des documents et renseignements demandés au présent règlement permettra d'évaluer les capacités techniques, professionnelles et financières des candidats.

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestation, demandés dûment complétés et signés.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.

Dans le cas particulier des groupements, l'acheteur public vérifiera la situation de chacune des entreprises qui constituent le groupement. L'irrecevabilité de l'un des entreprises membres du groupement entraînera de fait celle du groupement entier.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Critère 1 : Valeur technique du mobilier proposé : 30%

→ Qualité des matériaux. Une attention particulière sera portée sur la provenance de ceux-ci.

- Critère 2 : Valeur esthétique et ergonomique du mobilier proposé : 20%

→ Aspect esthétique du mobilier/ambiance dégagée

→ Ergonomie

- Critère 3 : Le prix : 50%

Dossier de Consultation des Entreprises – RC GOUÉZEC

Dans tous les cas, des précisions pourront être demandées aux candidats :

- Soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou complétée,
- Soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse,
- Soit en cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-après :

Mairie de Gouézec
5, rue Karreg An Tan
29190 Gouézec

- A télécharger sur la plateforme :

→ <http://amf29.asso.fr/marches-publics/>

- Le DCE peut également être retiré directement en mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Présentation des offres sur support papier :

Les offres seront adressées impérativement sous pli clos contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse de la mairie de Gouézec et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse du maître d'ouvrage.

Mairie de Gouézec
5, rue Karreg An Tan
29190 Gouézec

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

Le vendredi 8 décembre 2017 à 12h00

L'enveloppe comportera la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Offre pour :

MARCHE

FOURNITURES DE MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Conformément aux Articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, le candidat doit fournir un dossier complet contenant les documents énumérés.

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OFFRES

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'Article 45 du Code des Marchés Publics :
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - Les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'Article 46 ;
 - Les documents ou attestations figurant à l'Article R.324.4 du Code du Travail ;
 - Références
- Attestation URSSAF
- Extrait K-Bis
- Attestation d'assurance en cours de validité
- RIB
- Un projet de marché comprenant :
 - L'Acte d'Engagement (A.E.) à compléter par le représentant de l'entreprise dûment habilité, paraphé et signé ;
 - Le C.C.A.P. à accepter sans modification, paraphé et signé
 - Le C.C.T.P. et ses annexes à accepter sans modification, paraphé et signé
 - Un mémoire technique comprenant :
 - Un devis détaillé comprenant la fourniture, la livraison, le montage et l'installation des mobiliers et/ou matériels proposés

Dossier de Consultation des Entreprises – RC GOUZEC

- Un ou plusieurs schémas d'implantation (plans et images 3D)
- Un descriptif qualitatif détaillé des mobiliers et fournitures proposés (photographie couleur, dimensions, coloris et description)
- Un descriptif technique détaillé des mobiliers et fournitures rédigé en français
- Pour chaque mobilier, la durée de vie de la gamme et les conditions de garantie
- Des références similaires du candidat
- Une liste descriptive et le coût détaillé de chaque élément mobilier et/ou matériel
- Les modalités de transport
- Les moyens et ressources mis en œuvre lors de l'installation du mobilier
- Les modalités d'évacuation des cartons et emballages
- Le détail des conditions de garanties (par type de mobilier)

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Mme DUPLESSIX Estelle

Tél : 02.98.73.33.01.

Adresse électronique : mairie.gouezec@orange.fr

Langue utilisée : les offres seront rédigées en français.

Unité monétaire : le marché sera conclu en Euro

Visa et cachet de l'opérateur économique

(après avoir paraphé toutes les page